

Chères et chers représentants des médias,
Mesdames et Messieurs,

Il y a encore un an, les discussions pour le renouvellement de la Convention collective nationale de travail de l'hôtellerie-restauration – abrégée CCNT – étaient dans l'impasse. En effet, l'organisation patronale GastroSuisse s'était retirée du processus de négociation depuis 2019, paralysant les négociations pendant 6 longues années. Ce blocage unilatéral ne pouvait plus durer : notre branche a besoin de conditions de travail équitables, de règles fiables et de stabilité sociale pour répondre au défi de la pénurie de personnel. Aujourd'hui, nous sommes à un tournant. Hotel & Gastro Union, en tant que plus grande organisation représentant les salarié·e·s de l'hôtellerie-restauration, se félicite du retour de GastroSuisse à la table des négociations. Ce pas était plus que nécessaire et montre qu'un vent nouveau souffle.

Grâce à la reprise du dialogue, nous avons pu conclure une solution transitoire sur les salaires minimums pour 2026 et 2027, évitant ainsi un recours au tribunal arbitral. Pendant ces deux années, les salaires minimums seront chaque année automatiquement adaptés à l'inflation. De plus, la CCNT est prolongée jusqu'à fin 2027. Cette solution transitoire apporte une sécurité de planification aux entreprises comme aux salarié·e·s et elle nous laisse le temps de mener les négociations de la CCNT de manière sereine. Mais cela n'est qu'un point de départ.

Notre branche a besoin d'une CCNT forte et moderne. C'est pourquoi les véritables négociations de la CCNT débiteront cet automne. Le calendrier est fixé avec l'objectif de parvenir à un accord d'ici fin 2026, afin que l'année 2027 puisse être consacrée à la procédure d'extension de la CCNT. Cela permettra ainsi une entrée en vigueur de la nouvelle CCNT au 1^{er} janvier 2028.

Les revendications de Hotel & Gastro Union sont concrètes, urgentes et largement soutenues. Au cœur de celles-ci se trouve la revalorisation salariale du travail dans l'hôtellerie-restauration. Nos principales revendications sont les suivantes :

- **Augmentation générale des salaires minimums** pour toutes les catégories. En particulier, les **collaborateurs avec CFC doivent percevoir un salaire minimum d'au moins 5'000 francs**.
- **Adaptation automatique des salaires minimums et effectifs à l'inflation**, pour garantir le pouvoir d'achat et éviter que les hausses salariales ne soient annulées par l'augmentation du coût de la vie.
- **Introduction de nouveaux échelons liés à l'expérience professionnelle pour les salaires minimums**, afin de reconnaître le savoir-faire et l'ancienneté dans la branche.
- **Introduction de suppléments pour le travail du week-end, des jours fériés et de nuit** afin de rendre ces horaires plus attractifs.

Ces revendications sont essentielles pour que la branche reste un employeur compétitif. Elles expriment notre conviction : celles et ceux qui travaillent dans l'hôtellerie-restauration méritent le respect et des salaires décents.

Nous nous réjouissons de négociations constructives et attendons de tous les partenaires sociaux qu'ils y contribuent pleinement.

Contact : Roger Lang
Responsable Droit, politique sociale et campagnes
Hotel & Gastro Union
079 716 79 64
roger.lang@hotelgastrounion.ch